

Équipe enseignante et parents d'élèves du collège Paul Bert
avec le soutien des sections syndicales enseignantes FO et SNES
et des fédérations de parents d'élèves FCPE et PEEP
29 rue Saint-Sauveur
27000 EVREUX



à Évreux,

le 02/02/2012

À Monsieur l'Inspecteur d'Académie de l'Eure

Objet : DHG 2012

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous nous adressons à vous aujourd'hui au sujet de la DHG allouée par vos services pour la rentrée 2012.

En effet, tous les personnels et les parents d'élèves ont été unanimes pour dénoncer le sur-effectif annoncé à Paul Bert et les problèmes de sécurité qui en découlaient. Le Conseil Général et vos services ont reconnu la légitimité de la demande des personnels et des parents. La resectorisation mise en place vise ainsi, pour la rentrée prochaine, à stabiliser les effectifs (- 10 élèves prévus à la rentrée prochaine).

Nous n'avons pas pour autant demandé que les élèves soient entassés à 28 par classes, comme cela est prévu par vos services pour la rentrée 2012 :

Prévisions 6ème			Prévisions 5ème			Prévisions 4ème			Prévisions 3ème		
Effectif	Division	E/D	Effectif	Division	E/D	Effectif	Division	E/D	Effectif	Division	E/D
121	5	24,2	140	5	28	164	6	27,3	140	5	28

Et comme cela était déjà le cas cette année :

6A	29 élèves	5A	25 élèves	4A	28 élèves	3A	25 élèves
6B	29 élèves	5B	22 élèves	4B	28 élèves	3B	25 élèves
6C	28 élèves	5C	23 élèves	4C	29 élèves	3C	27 élèves
6D	28 élèves	5D	23 élèves	4D	29 élèves	3D	25 élèves
6E	28 élèves	5E	26 élèves	4E	30 élèves	3E	28 élèves
		5F	21 élèves				
		5G	21 élèves				

Lors du CTSD du vendredi 20/01/12, M.Tertrais a farouchement soutenu que les effectifs par classe ne pouvaient être à 28, que c'était impossible ... Il semble que les effectifs réels de cette année et vos propres prévisions pour l'année prochaine prouvent le contraire.

Une division est retirée à l'établissement, soit l'équivalent règlementaire de 22,5 heures (- 2 sections de 5ème + 1 section de 4ème = - 2* 25,5 + 1*28,5 = - 22,5 heures), alors que notre DHG 2012 se trouve amputée de 43,5 heures par rapport à l'année précédente.

Dans le détail, ce sont en fait 46 HP qui sont supprimées, tandis que des HSA sont ajoutées.

Certains collègues se retrouvent donc dans l'obligation d'aller faire un complément de service dans un autre établissement alors que les besoins existent au collège Paul Bert.

Les moyens prévus sont insuffisants.

La structure des salles de technologie du collège Paul Bert empêche tout groupe supérieur à 20 élèves. Aucun cours ne peut donc être assuré en classe entière. Afin d'assurer les horaires réglementaires dans cette discipline pour toutes les classes, des groupes doivent obligatoirement être aménagés, qui consomment davantage d'heures que les moyens alloués par les prévisions de l'Inspection d'Académie. Nous rappelons qu'il ne s'agit pas là d'un choix mais d'une contrainte imposée par la structure même de l'établissement, et vous demandons à d'en tenir compte.

D'autre part, les moyens alloués ne prévoient que 3 heures d'anglais sur l'une des classes de 6ème, au lieu des 4 heures réglementaires, en raison de l'option bilangue. Toutefois, les élèves bilangues ne constituent pas une classe entière et doivent être regroupés avec des élèves non-bilangues au sein d'une même classe. Ceci nécessite 1 heure d'anglais supplémentaire pour cette classe, afin de pourvoir à l'horaire réglementaire en anglais pour les élèves non-bilangues.

Du fait des heures obligatoires à « récupérer » pour la technologie et l'anglais, certaines disciplines se trouvent gravement amputées.

Ainsi, les moyens ne sont plus assurés pour permettre des groupes allégés en sciences physiques pour les niveaux 5ème et 4ème alors même que les effectifs par classe sont prévus à 28 pour ces 2 niveaux ; et aucun aménagement en groupes allégés n'est prévu en SVT, et ce, quelque soit le niveau.

De même, les élèves doivent être regroupés par 28 pour les cours d'espagnol en 4ème et en 3ème.

Comment dans ces conditions, répondre à la volonté ministérielle pressante d'évaluer les compétences du socle commun ?

Enfin, certaines particularités culturelles n'ont pas été prises en compte.

Le collège propose une option théâtre aux niveaux 6ème et 5ème, soutenue par le Conseil Général, mais totalement ignorée dans les moyens alloués par vos services.

Enfin, seules 2 heures sont attribuées aux professeurs d'éducation musicale pour l'ensemble chorale et l'ensemble orchestre instrumental, dans l'idée qu'un seul des 2 doit être proposé. Or, la chorale regroupe plus de 80 élèves chaque année qui participent tous au festival Chorale. Et il serait aberrant de supprimer l'ensemble orchestre instrumental dans un établissement à CHAM instrumentale.

En n'attribuant pas les moyens nécessaires au fonctionnement convenable de l'établissement, c'est une mise en concurrence des matières et des collègues qui est créée. A terme, c'est un appauvrissement de l'offre culturelle proposée à Paul Bert qui est à craindre.

Nous nous y refusons.

C'est pourquoi aujourd'hui, les représentants enseignants du Conseil d'Administration du collège Paul Bert s'élèvent contre cette proposition de DHG, quelle que soit la répartition des moyens horaires, l'enveloppe allouée à l'établissement étant insuffisante. Nous réclamons unanimement un réajustement des moyens nécessaires pour assurer la qualité de l'enseignement que tous les élèves et leurs parents sont en droit d'attendre de la part du service public d'éducation.

Nous demandons donc :

- l'allocation d'1 HP supplémentaire en anglais pour la classe mixte bilangue / non bilangue
- l'allocation de 2 HP supplémentaires en physique-chimie pour l'aménagement de groupes allégés en 4ème
- l'allocation de 4 HP supplémentaires en SVT pour l'aménagement de groupes allégés en 4ème-3ème
- l'allocation de 6 HP supplémentaires en espagnol pour l'aménagement de groupes allégés en 4ème-3ème
- l'allocation de 2 HP supplémentaires pour les ensembles chorale et orchestre instrumental
- la transformation de 7 HSA en 7 HP en français
- la reconnaissance de l'option théâtre dans les moyens alloués par l'Inspection d'Académie

Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier, et des réponses que vous voudrez bien nous apporter.

Nous souhaiterions être reçus en audience afin de pouvoir vous exposer en détail ces différents éléments.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de nos sentiments respectueux.

L'équipe enseignante et les parents d'élèves du collège Paul Bert,
EVREUX